

N° 5434⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

portant création d'un lycée-pilote

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(14.6.2005)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à votre dépêche du 9 juin 2005 par laquelle vous nous communiquez les observations de la Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle relatives à l'article 6 du projet de loi sous rubrique.

Compte tenu du fait que les modifications envisagées ne constituent que la suite logique de celles proposées par le Conseil d'Etat dans son avis du 24 mai 2005 à l'endroit de l'article 1er, un avis complémentaire ne s'impose pas, l'adaptation terminologique n'étant en effet pas à considérer comme amendement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

